



CRÉER UNE VISION DE L'AVENIR DES SEMENCES AU CANADA

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES?

LEÇONS TIRÉES DU SOMMET DES SEMENCES

JUIN 2022

PARTENAIRES DU SOMMET :



WGEA

Western Grain Elevator Association

Le Sommet des semences

Le Sommet des semences 2022 a permis de rassembler des représentants de toute la chaîne de valeur des semences pour discuter de l'avenir des semences canadiennes et des changements à apporter au système de réglementation (annexe A). L'événement a permis de recueillir les commentaires de créateurs, de cultivateurs, de transformateurs, de vendeurs, de spécialistes en commercialisation, d'exportateurs, de producteurs, d'utilisateurs finaux et de responsables de la réglementation.

Le Sommet a été tenu sous la forme d'un événement virtuel de trois jours durant lequel les participants ont entendu divers conférenciers et ont pris part à une discussion ouverte.

Plus de 700 participants se sont inscrits à l'événement. Il y avait une représentation équilibrée de tous les groupes d'intervenants (363 représentants de l'industrie des semences; 128 responsables de la réglementation et observateurs; 262 producteurs et groupes de producteurs). Le Sommet des semences 2022 a été organisé conjointement par Semences Canada, la Canadian Canola Growers Association, le Conseil canadien du canola, le Conseil canadien de l'horticulture, Cereals Canada, les Grain Farmers of Ontario, l'Ontario Agri-Business Association, Soy Canada, la Western Canadian Wheat Growers Association et la Western Grain Elevator Association.

Les objectifs du Sommet étaient les suivants :

1. Connaître ce que recherchent les clients et les utilisateurs finaux de la part du secteur des semences du Canada;
2. Améliorer la sensibilisation à l'importance de la réglementation des semences et à son incidence sur le secteur agricole au Canada;
3. Examiner des pratiques exemplaires dans d'autres pays qui pourraient accroître la compétitivité du secteur agricole du Canada dans toute la chaîne de valeur;
4. Déterminer les principaux domaines nécessitant des modifications réglementaires et explorer des solutions possibles.

Chaque séance du Sommet s'est déroulée sous un thème différent, et comportait un conférencier d'honneur et un groupe d'experts pour discuter de ce thème :

Séance 1 : Le système des semences au Canada : passé, présent et avenir!

Séance 2 : Comprendre les besoins des producteurs et y répondre

Séance 3 : Améliorer le développement et l'offre de variétés

De quoi les intervenants ont-ils besoin de la part du système des semences?

Malgré les neuf heures de dialogue palpitant et enthousiaste qui ont eu lieu au cours des trois séances du Sommet, les besoins des intervenants auxquels le système des semences peut répondre peuvent être résumés comme suit.

Dans l'ensemble, le système des semences répond bien aux besoins de ses clients agriculteurs et utilisateurs finaux. Le Canada est reconnu pour son système sûr, sécuritaire et de qualité. **Les clients ont insisté pour dire que ces qualités ne doivent pas être compromises dans un nouveau système conçu dans le cadre de la modernisation du *Règlement sur les semences (MRS)*.**

Cependant, quand il est question du fonctionnement du système au-delà des frontières canadiennes, des possibilités d'amélioration ont été notées. Les agriculteurs, les transformateurs et les intervenants du secteur des semences au Canada affrontent la concurrence mondiale et veulent avoir accès aux technologies en même temps que nos concurrents les plus furtifs. Toutefois, les intervenants ne s'entendent pas clairement sur les mesures à prendre pour resserrer le processus.

Les agriculteurs veulent accéder aux nouvelles technologies, comme des variétés qui utilisent plus efficacement les intrants et qui résistent mieux aux menaces abiotiques et biotiques, mais ils cherchent aussi des produits qui leur permettent d'accéder à de nouveaux marchés. Les transformateurs sont également frileux à l'idée d'accélérer le lancement des innovations dans ce domaine. Grâce à sa réputation en tant que source fiable et durable de cultures de qualité, le Canada peut tirer profit d'un débouché dans le domaine de la transformation à valeur ajoutée de produits spécialisés, comme des produits à haute teneur en protéines ou des produits ayant un profil d'huile spécialisé.

Le système des semences de l'avenir doit être transparent. Les agriculteurs intègrent de plus en plus les technologies à leurs activités, ce qui leur permet de prendre des décisions sur la production en fonction des spécifications des semences. Il est maintenant temps de déterminer l'information sur l'« étiquette de graines » qui est utile et nécessaire au client et, le cas échéant, l'information qui doit être transmise sur la semence durant son cycle de vie.

Les agriculteurs cherchent d'abord à assurer l'efficacité et l'optimisation de leurs activités, et ils s'attendent à ce que le reste de la chaîne de valeur, y compris le secteur des semences, ait la même préoccupation. Ils sont prêts à faire un investissement lorsqu'il y a une proposition de valeur claire. Ils reconnaissent l'importance de la concurrence pour stimuler l'innovation et contrôler les coûts. Tout cadre mis en place doit créer un environnement qui encourage les investissements, y compris une voie

d'accès au marché claire et fondée sur la science, des droits de propriété intellectuelle et un mécanisme pour assurer le rendement de ces investissements.

Dans un système idéal, chaque intervenant de la chaîne de valeur échange des renseignements pertinents pour améliorer la réussite de l'industrie, et chacun fait de l'argent.

Quelles sont les prochaines étapes? Recommandations sur l'avenir de la modernisation de la réglementation des semences à la suite du Sommet des semences

Tout le monde semble être d'accord pour dire que l'innovation est positive en général. Et quand il y a des innovations positives, elles doivent être rapidement mises à la disposition des clients visés. Cependant, il faut délimiter clairement les améliorations au système qui peuvent être apportées dans le cadre du processus de MRS et celles qui relèvent d'autres processus réglementaires ou de marché. Par exemple, les redevances sur les semences, la capacité d'utiliser les semences conservées à la ferme et la réglementation des végétaux à caractères nouveaux étaient des sujets qui sont revenus constamment durant les séances du Sommet.

Le *Règlement sur les semences* est divisé en cinq parties :

Partie I : Semences autres que les pommes de terre de semence

Partie II : Pommes de terre de semence

Partie III : Enregistrement des variétés

Partie IV : Agrément des établissements qui conditionnent les semences et agrément des exploitants

Partie V : Dissémination de semences

Ce sont les parties I à IV qui sont visées par la MRS. Ces quatre parties prévoient une multitude de processus, allant de l'enregistrement des variétés jusqu'à la certification des semences.

Dans sa [page Web sur la MRS](#), l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) précise que les questions suivantes ne s'inscrivent pas dans la portée du processus :

- Création de valeur : Conjointement avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), l'ACIA a mené des consultations auprès de l'industrie céréalière sur des modèles de collecte de

redevances, rendus possibles par la Protection des obtentions végétales, afin de stimuler l'investissement et la compétitivité dans la sélection des céréales.

- Innovation en sélection des végétaux : L'ACIA et Santé Canada collaborent à des projets visant à rendre plus claire la réglementation des innovations en matière de sélection végétale. Les premières discussions avec les intervenants de l'industrie et d'autres ministères ont été menées par un groupe de travail issu du groupe de travail sur la biotechnologie de la Table ronde sur l'industrie des grains. Des activités de consultation publique seront menées avant la mise en œuvre de toute nouvelle politique.
- Synergie des semences et Semences Canada : Synergie des semences est une initiative de l'industrie qui rassemble cinq organisations nationales à but non lucratif afin d'explorer les options permettant d'obtenir une plus grande synergie dans l'industrie canadienne des semences. Semences Canada est l'organisation nationale des semences découlant de la fusion de quatre des membres de Synergie des semences (ACIA, « Modernisation du *Règlement sur les semences* », 2022).

Cette confusion au sujet de la portée du processus et des réformes réglementaires parallèles, mais séparées, met en évidence un obstacle important pour obtenir un consensus parmi la chaîne de valeur concernant les changements à exiger dans le cadre de la MRS. **À l'extérieur de l'industrie des semences, les intervenants comprennent mal le *Règlement sur les semences* et la façon dont il se répercute sur les utilisateurs finaux de semences et facilite la mise en marché d'innovations génétiques.**

Un effort concerté est nécessaire pour résumer les implications du *Règlement sur les semences* et communiquer cette information aux organisations de producteurs pour qu'elles puissent participer efficacement aux consultations et contribuer au modèle de réglementation définitif.

Les agriculteurs et les utilisateurs finaux semblent être satisfaits de la qualité des semences qu'ils reçoivent. Le système, et notamment le processus d'enregistrement des variétés, les protège des produits mal adaptés et garantit des améliorations continues et progressives, même si elles sont souvent mineures. Ils aimeraient, cependant, avoir la certitude qu'ils ont accès aux innovations en même temps que leurs concurrents, ou peut-être même avant, qu'il n'y a pas d'obstacle à la commercialisation des produits issus de ces innovations et que, lorsqu'ils achètent des semences certifiées, ils obtiennent un rendement sur leur investissement qui est supérieur à celui qu'ils obtiendraient en utilisant des semences conservées à la ferme.

À plusieurs reprises durant la rencontre, des représentants de l'industrie des semences, notamment des obtenteurs, se sont fait demander de préciser les changements qu'ils souhaitaient voir afin d'éliminer les obstacles à leur réussite. Il y a eu quelques difficultés à donner des exemples précis en

réponse à ces questions. Diverses raisons ont été données pour expliquer cette difficulté. Entre autres, les différents types de cultures qui relèvent du *Règlement sur les semences* sont traités de façon unique. Il y a aussi une difficulté liée au fait que certains ont tendance à se concentrer sur des sous-parties du règlement plutôt qu'à envisager le système de façon globale.

Il est important de reconnaître qu'aux yeux du consommateur, le système n'est pas défaillant; il fonctionne comme prévu. Ce point a été souligné à plusieurs reprises durant le Sommet, mais les participants ont également reconnu qu'il existe de nombreuses possibilités d'amélioration. Les technologies dans le secteur des semences et les secteurs connexes, comme le développement et la transformation de produits, ont évolué si rapidement que le système ne permet plus à l'innovation de suivre le rythme nécessaire. Même si le système est fonctionnel et fiable, des améliorations peuvent et devraient être apportées afin d'utiliser les innovations plus efficacement pour suivre le rythme de nos concurrents à l'échelle internationale. Toutefois, il convient de noter que les améliorations en matière d'efficacité ne doivent pas être apportées aux dépens de l'assurance de la qualité, car cela nous empêcherait de bien servir nos clients.

Il est important que l'industrie des semences puisse avoir une vision claire de la « réussite » de la MRS. Pour les agriculteurs, la réussite semble être un système qui les protège des produits défectueux, comme le fait déjà le système actuel, mais qui facilite aussi la diffusion rapide des nouvelles technologies déjà acceptées dans les marchés internationaux qui leur procureraient un rendement favorable sur leur investissement.

La vision de la réussite devrait inclure une analyse des systèmes en place dans d'autres pays. Cette analyse devrait être orientée vers l'avenir en tenant compte de la cadence actuelle des innovations et de l'accélération probable de cette cadence.

La vision de la réussite ne devrait pas être différente selon l'organisation qu'une personne représente dans l'industrie des semences. La destination doit être déterminée avant de choisir la voie à suivre pour y parvenir. Dans un système efficace, la destination sera axée sur le client.

Pour assurer la réussite de la MRS, il est impératif que la chaîne de valeur comprenne notre situation actuelle et la situation que nous devons chercher à atteindre d'ici la fin du processus. Ensuite, les représentants du secteur des semences doivent décider comment y parvenir en effectuant des suivis fréquents auprès des clients et entre eux pour s'assurer de demeurer dans la bonne voie vers la destination. Comme il a été souligné, les clients s'intéressent surtout au produit final, et non à la façon dont il a été créé. En confondant l'apathie avec l'acceptation, nous pourrions miner la possibilité d'apporter des changements importants.

Référence

ACIA, [Modernisation du Règlement sur les semences — Agence canadienne d'inspection des aliments \(canada.ca\)](#), date de consultation : 2022-05-17

Annexe A : Aperçu de la modernisation de la réglementation des semences

Les semences sont réglementées au Canada depuis 1905, soit depuis l'adoption de la *Loi sur le contrôle des graines*, en vue d'améliorer la qualité des semences fourragères. La loi a été élargie en 1923 pour inclure l'enregistrement des variétés, afin de protéger les agriculteurs des représentations trompeuses concernant les semences.

Aujourd'hui, plusieurs instruments législatifs régissent la production, l'évaluation et la vente de semences. La [Loi sur les semences](#) du Canada est le principal document du cadre de réglementation. Adoptée en 1985, la *Loi sur les semences* a été mise à jour pour la dernière fois en 2015. Parmi les instruments qui relèvent de la *Loi sur les semences*, il y a d'abord l'*Arrêté sur les graines de mauvaises herbes*, qui contient une liste de mauvaises herbes et de catégories connexes qui peuvent se trouver dans les semences, puis le [Règlement sur les semences](#).

Selon l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), qui est responsable de la *Loi sur les semences* et du *Règlement sur les semences*, « l'objectif principal de la *Loi sur les semences* et de son règlement d'application est de protéger les producteurs et les consommateurs contre les représentations trompeuses, de prévenir l'utilisation de semences de mauvaise qualité et de créer des conditions équitables pour les entreprises et les personnes intervenant dans la production de semences » (ACIA, « Modernisation du *Règlement sur les semences* », 2022).

En 2018, le gouvernement fédéral a annoncé l'intention de moderniser plusieurs cadres réglementaires dans son champ de responsabilité, ce qui s'est traduit par le « Plan prospectif de la réglementation ». Dans le cadre de ce processus, l'ACIA s'est engagée à moderniser le *Règlement sur les semences*. « Ces modifications proposées permettraient de moderniser le *Règlement sur les semences*, lequel régit les semences qui sont importées, conditionnées, entreposées, analysées, étiquetées et vendues au Canada. Les modifications permettraient de réduire les chevauchements et les redondances, de mieux répondre aux changements de l'industrie, d'éliminer les lacunes, les faiblesses et les incohérences, et d'offrir aux parties réglementées concernées plus de clarté et de souplesse » (ACIA, « Plan prospectif de la réglementation », 2022).

Références

ACIA, [Modernisation du Règlement sur les semences — Agence canadienne d'inspection des aliments \(canada.ca\)](#), date de consultation : 2022-05-17

ACIA, [Plan prospectif de la réglementation de l'ACIA : 2022 à 2024 - Agence canadienne d'inspection des aliments \(canada.ca\)](#), date de consultation : 2022-05-17